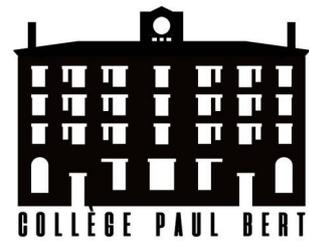


## Consignes pour les élèves



### Avant le départ de la maison :

- Mes parents ont vérifié ma température (inférieure à 37,8°C). En cas de fièvre ou de signes évoquant le covid-19, je ne viens pas au collège

### L'arrivée au collège :

- Je mets un masque que je garde tout le temps



- Je respecte le marquage au sol sur le trottoir et dans l'escalier d'entrée



- J'attends les consignes de l'adulte pour entrer dans le collège
- Je me range sur les marquages au sol devant les sanitaires pour aller me laver les mains : 2 élèves maximum dans les sanitaires



- Si je vais aux toilettes, je me lave les mains avant et après passage aux toilettes
- Je me range sous le préau sur les marquages au sol



- Je n'utilise pas mon casier



- Je vais dans une classe, accompagné par 2 adultes, en respectant le marquage au sol, le sens de circulation et sans toucher les rampes. Je n'ai pas le droit de m'écarter du groupe.



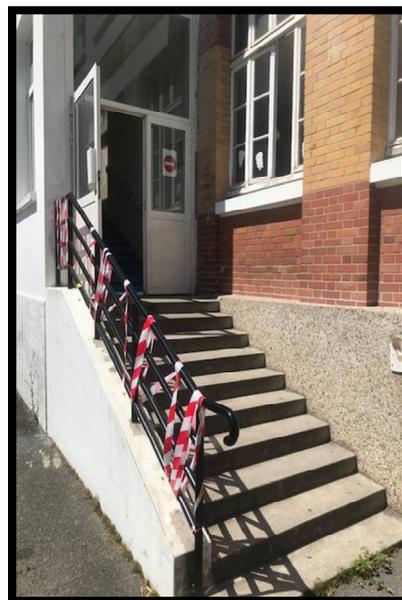
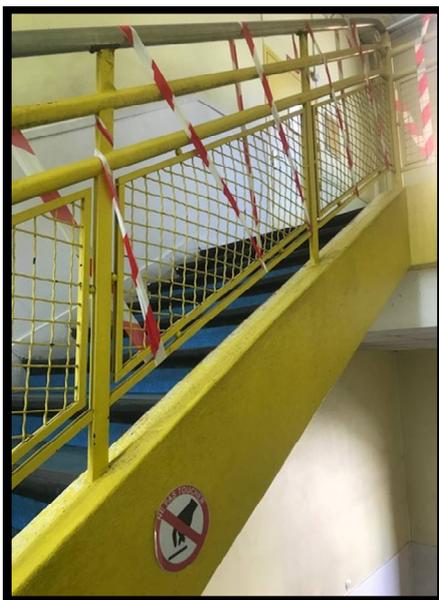
### Dans la classe :

- Je garde mon masque en permanence
- Je ne me déplace pas sans l'accord du professeur
- J'utilise mon propre matériel (stylos, feuilles...)
- Je n'échange pas de matériels ou d'objets avec mes camarades
- Je range toutes mes affaires dans mon sac ; je vérifie que je ne laisse rien trainer sur la table, la chaise ou par terre



### La Sortie du collège :

- Je sors de la classe, accompagné par 2 adultes, en respectant le marquage au sol, le sens de circulation et sans toucher les rampes. Je n'ai pas le droit de m'écartier du groupe



- Je me range sur les marquages au sol devant les sanitaires pour aller me laver les mains : 2 élèves maximum dans les sanitaires



- Si je vais aux toilettes, je me lave les mains avant et après passage aux toilettes
- Je sors du collège en respectant toujours la distance de 1 mètre entre 2 personnes
- Je ne discute pas avec mes camarades à la sortie du collège
- Je rentre chez moi directement
- 

#### **La vie scolaire, l'administration, le CDI :**

- L'accès au local vie scolaire, au bâtiment administratif et au CDI est interdit

